**FICHE DESCRIPTIVE DE POSTE**

**RESPONSABLE DE SECTEUR DE L’AIDE SOCIALE A L’ENFANCE (H/F)**

(catégorie A, filière administrative ou sociale - cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs)

**MISSION DU SERVICE**

Le secteur de l’Aide Sociale à l’Enfance (ASE) est une composante de la Maison du Département Solidarité (MDS).

Il met en œuvre les missions administratives de l’aide sociale à l’enfance, impulsées au sein de la Direction de l’Enfance et de la Famille (DEF) par le Service Départemental de la Prévention et de la Protection de l’Enfance (SDPPE).

**MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE**

**Mission principale**

Placé sous l’autorité hiérarchique et fonctionnelle du Directeur de la Maison du Département Solidarité (DMDS), avec lequel il a des rapports réguliers, le Responsable de Secteur de l’Aide Sociale à l’Enfance (RSASE) est membre du comité de direction territorial dirigé par le DMDS qui regroupe les Responsables Territoriaux Solidarités (RTS), le Responsable de la Maison de l’Autonomie (RMA), le chef du Service Local Allocation Insertion (SLAI), le chef du Service Local Inclusion Sociale et Logement (SLISL), le chef du Service Local de l’Accueil Familial (SLAF), le médecin chef du Service Territorial de PMI (STPMI), et le Responsable Administration Générale (RAG).

Le responsable de secteur ASE représente, sur son secteur d’affectation et par délégation du Président du Conseil Départemental, l’autorité administrative en matière de protection de l’enfance. Il est l’interlocuteur de l’institution judiciaire pour ce qui concerne la situation des enfants en charge.

Il est le pilote de la protection de l’enfance sur le territoire et mobilise à ce titre l’ensemble des cadres enfance et famille.

Il travaille en étroite relation avec l’ensemble des acteurs de la politique de prévention et de protection de l’enfance, en interne comme en externe, tout en apportant une expertise technique et réglementaire sur son champ de compétences.

**Activités**

**Pilotage des situations individuelles sur le secteur affecté**

* il décide, sur proposition des services locaux, des mesures adaptées et proportionnées à la situation de l’enfant, dans le respect des obligations réglementaires ;
* il décide de la mise en œuvre des procédures administratives et judiciaires nécessaires (action éducative à domicile, accueil provisoire, tutelle, déclaration judiciaire d’abandon, signalement aux autorités judiciaires…) ;
* il garantit la prise en compte des décisions engagées et la cohérence du parcours de l’enfant confié à l’Aide Sociale à l’Enfance (ASE) au sein du projet pour l’enfant ;
* il veille à ce que le mineur bénéficie du statut adapté ;
* il décide de l’attribution des contrats Jeunes Majeurs (JM) et de la prise en charge par l’ASE des mères mineures isolées avec leur enfant ;
* il garantit, en lien avec les sites, la qualité des transmissions à l’autorité judiciaire et le respect des échéances ;
* il sollicite auprès du parquet la désignation d’un administrateur ad’hoc quand la situation de l’enfant le nécessite

**Suivi financier**

* il contribue au suivi budgétaire pour l’engagement des dépenses liées à ses décisions, sur la base d’une enveloppe attribuée à son territoire et en application des orientations départementales en la matière ;
* il s’assure du service fait auprès des prestataires.

**Pilotage et animation de la stratégie territoriale en matière de prévention et de protection de l’enfance**

* il pilote à l’échelle du territoire en lien avec les services internes (DEF, MDS) et partenaires externes (prestataires…), la mise en œuvre de la politique de prévention et de protection de l’enfance dans le respect de la stratégie départementale et des orientations du pacte des solidarités et du développement social (animation de groupes de travail, conduite de réflexions, participation à l’élaboration de documents cadres dans le domaine de la protection de l’enfance…) ;
* il initie des rencontres avec l’ensemble des acteurs concernés pour développer une information et une réflexion communes et pour faciliter l’évaluation et la prise en charge des situations ;
* il assure le suivi et participe au contrôle des opérateurs de la prévention et de la protection de l’enfance ;
* il contribue à l’amélioration de la qualité de la prise en charge des mineurs confiés par le développement d’outils, d’actions et de dispositifs de prévention et de protection, en collaboration avec l’ensemble des acteurs institutionnels et associatifs concernés ;
* il participe à la structuration de l’offre d’accueil en articulation avec le service local de l’accueil familial, le Service Départemental de l’Accueil Familial (SDAF) et le Service Départemental des Services et Etablissements Médico-Sociaux (SDSEMS)~~/.~~

**Participation aux instances**

* il est membre du comité de direction territorial animé par le DMDS. Il participe à la définition et porte, en sa qualité de cadre du territoire, les stratégies territoriales ;
* il concourt à la réflexion collective menée au sein du comité de direction sur des problématiques institutionnelles et organisationnelles ;
* en concertation avec le responsable territorial solidarités, il participe en cas de besoin aux comités de site en fonction des problématiques relevant de son champ de compétences ;
* il est membre du collège métier RSASE au niveau départemental par la mission pilotage de l’ASE ;
* il peut participer à toutes concertations relatives aux situations complexes.

**Management**

* il anime et manage l’équipe du service composée du responsable de secteur adjoint et du secrétariat ;
* il porte les décisions de la direction de l’enfance et de la famille et du comité de direction territorial ;
* il anticipe, planifie et coordonne l’activité du service et en garantit la continuité ;
* il apporte appui et soutien technique à son équipe ;
* il organise et garantit la circulation de l’information auprès du service.

**Veille et observation**

* il participe à l’analyse et à la recherche de réponses innovantes pour des problématiques complexes relevant d’une approche pluridisciplinaire et décloisonnée des intervenants (secteur socio-éducatif, pédopsychiatrique, judiciaire) ;
* il exerce un rôle de veille relatif aux évolutions législatives et réglementaires ayant un impact sur les missions et activités de l’aide sociale à l’enfance ;
* il contribue à la rédaction du rapport d’activité de la direction (évaluation qualitative et statistique) et alimente l’observatoire départemental de la protection de l’enfance ;
* il contribue à l’élaboration des tableaux de bord de suivi de l’activité de son service.

Le responsable de secteur de l’aide sociale à l’enfance représente le Département dans le cadre des prérogatives liées à ses missions ou sur demande du directeur de territoire et du directeur de l’enfance et de la famille.

Il apporte une expertise en matière de législation relevant de l’aide sociale à l’enfance dans le cadre du code l’action sociale et des familles.

**Ce poste comme tous les postes de la collectivité s’inscrit à la fois dans le parcours professionnel de l’agent et dans une organisation des services définie par le Département et susceptible d’évoluer en fonction des besoins.**

**COMPETENCES REQUISES**

**Savoirs**

* connaissance du fonctionnement de l’organisation de l’institution départementale et ses procédures administratives ;
* connaissance du domaine administratif et juridique, des politiques médico-sociales, de la gestion administrative et financière des collectivités territoriales ;
* maîtrise de la réglementation relative à l’aide sociale à l’enfance.

**Savoir-faire**

* aptitude à la prise de décision ;
* capacité d’analyse et de synthèse ;
* organisation et méthode ;
* capacité managériales hiérarchiques, transversales et de projet ;
* maîtrise de l’outil informatique ;

**Savoir-être**

* sens de la communication et de la négociation ;
* réactivité et capacité à gérer l’urgence ;
* bonnes capacités relationnelles ;
* rigueur ;
* disponibilité ;
* autonomie ;
* force de propositions et d’initiatives.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

* **rattachement hiérarchique** : rattachement hiérarchique et fonctionnel : le poste est placé sous l’autorité du directeur de la maison du département solidarité
* **déplacements occasionnels** sur le territoire de la MDS mais aussi sur l’ensemble du département avec son véhicule personnel ou un véhicule de pool (permis B exigé et véhicule obligatoire)
* **temps de travail** : temps complet souhaité
* **télétravail** : en fonction des nécessités de service
* **conditions particulières :**
* astreintes environ toutes les 8 à 10 semaines ; les week-ends et les jours fériés ;
* il est amené à assurer la suppléance du(es) RSASE d’un autre territoire.

***Conformément au principe d’égalité d’accès à l’emploi public, cet emploi est ouvert, à compétences égales, à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires (loi du 26/01/84 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et décret régissant le cadre d’emplois correspondant). Les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par la voie contractuelle.***